

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 936

présenté par

Mme Buffet, M. Asensi, M. Bocquet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 31

Après la troisième phrase de l'alinéa 6, insérer la phrase suivante :

« Elle dispense les éléments d'une culture physique et sportive. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.